

SÉANCE DU 11 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 juin, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : DUBOIS Jean-Louis, Maire.

Date de convocation : 04/06/2021

Présents : Mrs DUBOIS, LOCHARD, Mme BERNIER, Mrs PEJOU, GORY, TARRADE, Mme LORNAC, Mr TEXIER, Mme FILIATRE, Mr MACARY, Mme LABONNE.

Absentes excusées : Mmes BARDEAU, BLANCHER.

Absents : Mme REIX-PEYTOUR, Mr DEFORGE.

Mme BARDEAU a donné son pouvoir à Mme LABONNE.

Mme BLANCHER a donné son pouvoir à Mr DUBOIS.

Monsieur MACARY Thierry a été élu secrétaire de séance.

-1-

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

-2-

DÉCISIONS

Monsieur DUBOIS rend compte des décisions prises depuis le précédent conseil municipal :

- 2021-014 Convention ECOPASS – AIR LIQUIDE – 14/05/2021

Il a été procédé à la signature d'une convention pour la mise à disposition d'emballages de gaz médium pour une durée de trois ans. La location est fixée à 238 euros pour la durée du contrat.

-3-

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comptable des Finances Publiques de la Trésorerie de Pierre-Buffière lui a transmis des demandes d'annulation de dettes non recouvrables qu'il souhaite effectuer avant le déménagement de la trésorerie à Saint-Yrieix-la-Perche.

La dette concerne des factures d'eau et d'assainissement pour un montant de 5 110.34 €

La dette concernant des factures de cantine, garderie et transport s'élève à 1 325.10 €.

Où l'exposé, le Conseil Municipal accepte ces admissions en non-valeur.

ACHAT DE MATÉRIELS MUTUALISÉS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acquisition de la plaque vibrante et de la découpeuse thermique fera l'objet d'une mutualisation avec les Communes de Château-Chervix, Meuzac et Vicq sur Breuilh.

La Commune de Magnac-Bourg achète la totalité du matériel et demandera le quart du coût HT aux communes dans la mesure où c'est elle qui percevra le FCTVA.

Ayant entendu l'exposé, le Conseil Municipal :

- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- Charge Monsieur le Maire d'établir une convention de mutualisation avec les Communes de Château-Chervix, Meuzac et Vicq sur Breuilh.

COTISATIONS AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS)

Après avoir rappelé au Conseil Municipal que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel, Monsieur le Maire fait savoir que notre Commune cotise au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne.

Les prestations du Comité des Œuvres Sociales, association loi 1901, placé auprès du Centre de Gestion répondant à cette obligation d'action sociale, il est proposé que notre Commune vote les nouveaux montants des cotisations à compter du 01/01/2021 (adoptés en AG du 20 mai 2021 à 14h00).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le montant des cotisations suivantes :

Part ouvrière : **20 €** par agent

Part patronale : **0.8 %** de la masse salariale totale avec un minimum de 140 €/agent adhérent. Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N-1 (Régime général et régime particulier)

Cotisations de retraités : **25 €** (pas de part patronale)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les montants des cotisations dues au COS.

VENTE COMMUNE / ROUX

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à vente par la Commune de la parcelle cadastrée section B numéro 912a, d'une superficie réelle de 451 m², pour un montant de 10 €/m², soit 4 510 € (quatre mille cinq cent dix euros) net vendeur.

Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par Monsieur ROUX.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de vente ainsi que toutes pièces s'y rapportant. En cas d'empêchement le jour de la vente, un adjoint pourra le représenter et conclure la vente.

-7-

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur TEXIER expose qu'au regard du nombre de questions qu'il a à formuler, il souhaiterait une réunion d'équipe. Il sera accédé à sa demande.

Toiture Salle des Fêtes

Pour information deux devis très différents ont été produits.

Un transmis par CCMA propose de recouvrir la salle polyvalente en bac acier pour un montant de 45 732.36 euros.

Le second envoyé par Etanchéité du Limousin suggère la réfection du zinc et l'installation d'une membrane pour la somme de 28 009.20 euros.

Elections

Des explications relatives au déroulement et au circuit et au circuit de circulation sont fournies.

La Fibre

Il est fait un retour sur la visioconférence.

294 foyers peuvent être raccordés (secteur nord). Pour ceux ne disposant pas de téléphone fixe, le raccordement sera payant.

Skate-Park

Monsieur le Maire donne lecture à l'assistance d'un courrier par lequel des adolescents souhaiteraient disposer d'une structure.

École

Monsieur GORY voudrait que les travaux à faire à l'école pendant les vacances soient listés.

A priori le plus urgent serait de refaire l'escalier de la garderie et de mieux sécuriser la rampe.

Madame LABONNE explique que des membres du personnel semblent à nouveau en souffrance. Les agents auraient besoin de rencontrer la hiérarchie. Il lui semble nécessaire de programmer une réunion de la commission rapidement.

Par ailleurs, elle fait savoir qu'elle a eu une altercation avec des jeunes non masqués buvant de la bière devant l'établissement scolaire.

Bar-Tabac

Monsieur TEXIER souligne les difficultés de circulation rencontrées par les piétons sur le trottoir devant le bar-tabac depuis l'installation de la terrasse.

Monsieur TARRADE confirme que c'est à la commune de faire un rappel à la règle à la propriétaire.

Etat des lieux Salle des Fêtes

Monsieur TARRADE propose de faire une formation aux nouveaux élus. Trois dates seront proposées avec des jours et horaires différents pour toucher le plus de monde possible.

Par ailleurs, au regard de la volonté de développer le tri sur le territoire, il conviendra d'intégrer un paragraphe relatif aux déchets dans la convention d'utilisation des salles communales.

Foire

Les problèmes de déchets sont résolus

Bibliothèque

À l'heure actuelle la bibliothèque se situe dans un local sans aération ; de fait, au regard du contexte sanitaire la bibliothèque est restée fermée alors que toutes les autres antennes ont réouvert.

Madame LORNAC avait proposé de la délocaliser vers les locaux de Briance-Breuilh. La médiathèque ne s'y oppose pas, mais une autorisation préalable de la DRAC est indispensable.

La communauté de communes accepte qu'on emporte les étagères qui sont au-dessus de l'office du tourisme. La présence de plusieurs personnes sera nécessaire pour déménager.

Cimetière

Il est envisagé d'installer deux poteaux pour permettre d'enfiler des bidons d'eau pour l'arrosage.

Vélo

L'installation d'arceaux devant PULSAT et l'ancienne boulangerie Peyronnet ne pose pas de problème.

Les espaces entre les arceaux ayant été agrandis, la commune dispose d'un surplus. Il serait possible d'en installer en face du bar sur la « Place Donnet ».

Cependant, il faudrait qu'ils soient amovibles pour permettre l'installation des manèges lors du comice agricole.

Briance Breuilh

Monsieur LOCHARD a reçu des devis. Il vaut mieux casser et reconstruire.

Un nouvel estimatif va être demandé pour 500 m² (ateliers) et un bloc commun (sanitaires) qui servirait également pour une construction complémentaire éventuelle.

Vétérinaire

Monsieur PEJOU porte à connaissance de l'assemblée que la vétérinaire devrait s'installer dans les locaux de l'ancienne boulangerie au centre de VICQ.

Villages Etape

Monsieur PEJOU informe l'assistance que le projet du guide du routard des villages étape se concrétise. Une émission de CAPITAL sur M6 devrait aborder le sujet.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21h40.

Le Maire,

DUBOIS Jean-Louis.

